



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE L'ENVOLÉE POLE DANCE STUDIO

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV ») s'appliquent à tout achat, effectué par un consommateur ou toute personne non professionnelle (le « Client »), de prestations auprès de la société L'Envolée Pole Dance Studio, dont le siège social se situe 7 Rue du Pré Cornu - 38610 GIERES, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés GRENOBLE, sous le numéro 913 689 063, numéro d'identification TVA intracommunautaire FR73 913 689 063, prise en la personne de son représentant légal, courriel : contact@lenvoleepoledancestudio.fr ; n° Téléphone : +33 (0)6 37 43 35 65 (le « Prestataire » ou la « Société »).

Les présentes Conditions Générales de Vente ont notamment vocation à préciser les conditions de souscription, de réalisation et de résiliation des prestations souscrites par le Client.

ARTICLE PRELIMINAIRE - DEFINITIONS

Compte : désigne le compte client créé par le Client via la plateforme « B-Sport » lequel lui permet de souscrire ses Prestations, de réserver les cours souhaités et de régler ses Prestations.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes Conditions Générales de Vente, le Formulaire d'Inscription et le Règlement Intérieur.

Données : désigne les données à caractère personnel, telles que définies par la loi, du Client et transmises par celui-ci à la Société.

Formulaire d'Inscription : désigne le document contractuel complété et signé par le Client dans le cadre de sa souscription à un abonnement, une carte de cours ou un cours à l'unité.

Plateforme : désigne tant que le site internet que l'application « B-Sport », plateforme utilisée par le Prestataire pour la souscription des Prestations, la gestion des Comptes et la réservation des Prestations par le Client.

Prestations : désigne tout achat d'abonnement ou de carte de cours, de stage, de workshops ou tout autre évènement proposé et dispensé par la Société.

Règlement Intérieur : désigne le document contractuel fixant les règles de conduite au sein de la Société et que le Client s'engage à respecter en signant son Formulaire d'Inscription.

Site : désigne le site internet du Prestataire accessible à l'adresse suivante « <https://lenvoleepoledancestudio.fr> ».

Souscription : désigne tout achat de Prestations effectué par le Client auprès du Prestataire.

ARTICLE 1 : INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à toute Souscription et à la conclusion du Formulaire d'Inscription, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

Toute Souscription par une personne physique (ou morale le cas échéant) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement de l'ensemble des Prestations commandées, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Société.

Le Client est donc tenu de prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, et plus généralement du Contrat, avant la souscription à toute Prestation. Le choix et l'achat d'une Souscription sont la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 2 : OBJET / CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat de Prestations proposées par le Prestataire aux Clients.

Elles ont notamment pour objet de définir les conditions contractuelles (droits et obligations) dans le cadre de l'achat de Prestations notamment les conditions de souscription, de paiement et de résiliation.

Les caractéristiques principales des Prestations sont disponibles sur le Site.

La Société se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de modification, il sera appliqué les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la Souscription des Prestations.

Le Client doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans et être juridiquement capable de contracter. Toute personne de moins de dix-huit (18) ans souhaitant souscrire à une Prestation devra se faire représenter par son représentant légal.

La revente ou la distribution de Prestations achetées auprès du Prestataire via la Plateforme est interdite.

ARTICLE 3 : LIEU DE TENUE DES PRESTATIONS

Les Prestations seront exécutées, sans exception, dans le studio de danse ouvert à cet effet par la Société et situé au 7 Rue du Pré Cornu - 38610 GIERES.

ARTICLE 4 : PROCESSUS DE SOUSCRIPTION À UNE PRESTATION

4.1 Pour souscrire aux Prestations proposées par la Société, le Client doit se rendre sur la Plateforme, à l'aide de tout appareil permettant une connexion à internet.

En cas de demande spécifique d'une Prestation, le Client devra prendre contact par email avec la Société afin d'échanger sur la possibilité d'une telle demande et, dans l'affirmative, de valider sa souscription.

Aucune demande de souscription adressée par courrier ne pourra être prise en compte.

4.2 Lors de sa Souscription, le Client doit :

- i. remplir le Formulaire d'inscription,
- ii. contrôler et éventuellement corriger le contenu de sa Souscription (à savoir, notamment : identification et quantité des Prestations sélectionnées, prix correspondant),
- iii. créer son Compte afin que la Société puisse y rattacher la Prestation souscrite,
- iv. confirmer sa Souscription par l'apposition de sa signature électronique sur le Formulaire d'Inscription,
- v. la signature du Formulaire d'Inscription vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement intérieur,

En cas de règlement par prélèvement bancaire, le Client devra en sus remplir un mandat SEPA autorisant le Prestataire à réaliser ledit prélèvement.

4.3 Le fait pour le Client d'apposer cette signature électronique constitue une signature qui a, entre la Société et le Client, la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut preuve de l'intégralité de la Souscription du Client et de l'exigibilité des sommes dues en exécution du Contrat.

4.4 La Société se réserve le droit de refuser la Souscription du Client pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- elle ne serait pas conforme aux présentes Conditions Générales de Vente ;
- le Client n'a pas renseigné toutes les informations nécessaires au traitement de la Souscription et refuserait de les renseigner après demande de la Société ;
- le paiement est refusé ;
- l'une des précédentes souscriptions du Client n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- un litige relatif au paiement d'une des précédentes souscriptions serait en cours de traitement ;
- plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la Souscription ;
- le Client aurait eu un comportement irrespectueux et/ou n'aurait pas respecté le Règlement Intérieur les années précédentes.

4.5 Les courriels sont envoyés à l'adresse email renseignée par le Client.

4.6 L'abonnement enfants est souscrit pour une durée de 10 mois, de septembre à juin, à raison d'un cours hebdomadaire, hors vacances scolaires et jours fériés. Il est valable exclusivement sur le créneau réservé à l'inscription (Pole Dance Enfants ou Cerceau Aérien). Il ne permet pas l'accès aux autres cours du studio et ne donne lieu à aucun report ni rattrapage.

4.7. Le processus de souscription ci-dessus est également applicable à la Carte Pilates, sous réserve des spécificités visées à l'article 14. La Carte Pilates n'étant valable que sur les cours de pilates inscrits sur le planning, toute participation à d'autres cours nécessite la souscription à un abonnement classique.

4.8. Lors de la réservation d'un événement particulier (enterrement de vie de jeune fille, anniversaire, etc), il vous sera demandé de régler la moitié du prix de la prestation à titre d'arrhes. Le solde sera à régler quinze (15) jours avant la date de la prestation.

4.9. La réservation d'un stage ou workshop est finalisée par son règlement via la plateforme Bsport. En cas d'annulation au moins 30 jours avant la date de l'évènement, comme indiqué à l'article 8.1, le remboursement se fera également via la plateforme Bsport.

ARTICLE 5 : VALIDITE DES PRESTATIONS

5.1 Les Prestations (cours à l'unité, cartes et abonnements) ont une durée de validité indiquée lors de la Souscription, et qui court à compter de leur date d'activation.

A ce titre nous vous rappelons la durée de validité des Prestations proposées :

- carte de 10 cours : valable 3 mois
- carte de 20 cours : valable 5 mois
- carte de 30 cours : valable 7 mois
- carte de 50 cours : valable 11 mois
- carte de 100 cours : valable 11 mois
- abonnement illimité : valable 11 mois
- abonnement enfant : valable 10 mois
- Carte Pilates : valable 4 mois de septembre à décembre

En tout état de cause, leur validité expirera à la fin du mois de juillet de chaque année correspondant à la fermeture estivale du studio, la date précise de fermeture étant laissée à la discrétion du Prestataire. Passé ce délai et/ou une fois la durée de validité arrivée à échéance, les crédits non utilisés seront perdus et il ne sera procédé à aucun remboursement ni aucun report sur l'année suivante.

5.2 Si pour quelque raison que ce soit, la Société venait à consentir un avoir au Client, cet avoir aura une date de validité expressément indiqué par écrit par la Société au Client. Il ne sera cependant pas valable sur les stages, workshops et autres évènements organisés par la Société.

5.3 En cas de Souscription à un abonnement illimité en cours d'année, son prix sera calculé au prorata du nombre de mois restant avant le 31 juillet de l'année en cours.

En cas de changement de Prestation en cours d'année, le tarif de la nouvelle Prestation sera calculé en fonction des cours déjà pris et dus de la 1^{ère} formule, étant précisé que la nouvelle Prestation sera facturée au plein tarif.

ARTICLE 6 : BÉNÉFICIAIRES DES COURS, CARTES ET ABONNEMENTS ET RÉSERVATION POUR UN TIERS

La seule personne habilitée à jouir de la Prestation est celle identifiée par ses nom et prénom dans le profil du Compte créé sur la Plateforme.

Le Client s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autres Comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers. Le Client qui souhaite réserver de façon ponctuelle pour autrui devra au préalable prévenir le Prestataire par courriel et faire l'objet d'une autorisation expresse et spécifique de la Société.

Le fait de créer ou utiliser de nouveaux comptes clients sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation du Prestataire pourra entraîner la suspension immédiate des comptes du Client et de tous les services associés.

La revente de cours, cartes et abonnements est expressément interdite.

L'achat de cartes et abonnements à plusieurs est expressément interdit.

ARTICLE 7 - PROCESSUS DE RÉSERVATION DES COURS

Le Client qui souhaite effectuer une réservation de cours, doit préalablement souscrire à une Prestation sur la Plateforme et suivre la procédure décrite ci-après.

Le Client doit remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou s'identifiera grâce à son Compte s'il en possède déjà un.

Le Client vérifie ses coordonnées, le détail de sa Souscription et son prix total.

Les informations et renseignements communiqués par le Client lors de la Souscription engagent celui-ci. En cas d'erreur(s) de saisie, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences que cela engendrerait et/ou de l'impossibilité d'assurer la Prestation.

Le Client procède seul à la réservation des cours auxquels il souhaite participer, sous réserve du nombre de places disponibles et en faisant attention au niveau du cours.

La réservation des cours ouvre 3 semaines avant la date et heure dudit cours.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE RÉSERVATION - ANNULATION

8.1 Modification ou annulation par le Client

Pour toute modification de réservation (changement de date et/ou horaire, de noms, de nombre de cours, etc.) ou annulation, le Client doit le faire directement depuis son Compte ou s'adresser à la Société par e-mail sur contact@lenvoleepoledancestudio.fr et se référer aux conditions d'annulation décrites ci-dessous.

Les réservations de cours collectifs (faisant l'objet d'une confirmation écrite de la part de la Société), peuvent être annulées par le Client sans pénalité, au plus tard douze (12) heures avant l'horaire prévu du cours initialement réservé. En cas d'annulation moins de douze heures avant, un crédit de cours sera décompté sur la Prestation du Client.

Concernant les événements particuliers (tels que les enterrements de vie de jeune fille, anniversaires, etc.), toute annulation moins de sept (7) jours avant la date de l'événement ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour toute annulation plus de sept (7) jours avant l'événement, il sera remboursé au Client la moitié du prix de la Prestation. En tout état de cause, le montant des arrhes versés lors de la souscription ne fera l'objet d'aucun remboursement cette somme restant due à la Société.

Pour toute annulation de participation à un stage (ou workshop), le Client doit obligatoirement en informer la Société par mail ou par téléphone. Les annulations faites uniquement sur Bsport sans en informer directement la Société ne seront pas prises en compte et seront considérées comme nulles. La Société autorise le Client à annuler son inscription à un stage et ce sans frais, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'événement. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement du prix de la prestation réglé lors de l'inscription. En revanche, pour toute annulation moins de 30 jours avant la date de l'événement, les conditions d'annulation sont les suivantes :

- S'il existe une liste d'attente pour le stage concerné, le Client se sera remboursé et sa place sera automatiquement proposée aux personnes inscrites en liste d'attente ;
- S'il n'existe aucune liste d'attente et qu'aucun remplaçant n'a été trouvé, ni par le Client ni par la Société, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Il est précisé que la présentation d'un certificat médical ne dispense pas de l'acquittement du prix du stage/workshop dès lors que l'annulation par le Client intervient moins de 30 jours avant l'événement et qu'aucun remplaçant n'a été trouvé.

8.2 Modification ou annulation par la Société

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler le cours au plus tard douze (12) heures avant l'horaire prévu du cours, si le nombre de personnes ayant réservé le cours est inférieur à six (6) personnes. Dans ce cas, le cours annulé sera recredité.

Le Client devant participer à ce cours en sera informé à l'avance par e-mail.

Par ailleurs, le Prestataire pourra, pour des raisons exceptionnelles (telles que spectacle de fin d'année, représentation extérieure ou autre événement) modifier le planning habituel ou fermer temporairement le studio. Les cours ainsi annulés seront recredités.

Les Clients en seront avertis à l'avance par e-mail. En aucun cas ce changement de planning ou cette fermeture ne modifiera la date de validité des Prestations.

De même, le planning des Prestations tel que présenté lors de la Souscription, est susceptible de changement en cours d'année (changement d'horaires, de niveaux ou de professeurs) si le Prestataire le juge nécessaire.

Ces modifications ne pourront en aucun cas donner lieu à réclamation, contestation ou demande de remboursement de la part des Clients..

ARTICLE 9 : DROIT DE RÉTRACTATION

9.1 Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités à l'exception, le cas échéant, des éventuels frais de retour qui resteront à la charge du Client. Le délai de quatorze (14) jours court à compter de la date de conclusion du Contrat.

9.2 Il est rappelé au Client les dispositions du 1° de l'article L.221-28 du Code de la consommation :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ».

Aussi, en cas de fourniture d'une Prestation pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le Client à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la Prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel, le Client ne bénéficiera pas du droit de rétractation tel que mentionné ci-avant.

9.3 Pour exercer son droit de rétractation, le Client devra notifier à la Société sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration écrite dénuée de toute ambiguïté, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours.

Un formulaire de rétractation est proposé en annexe des présentes ou le Client peut faire parvenir à la Société tout écrit faisant part de sa volonté de rétractation.

En tout état de cause, la décision de rétractation devra être adressée par courrier au siège social de la Société ou par courriel à contact@lenvoleepoledancestudio.fr.

La Société accusera réception par e-mail de la décision de rétractation du Client et procédera au remboursement des sommes versées par ce dernier au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où la Société aura eu connaissance de la décision de rétractation, le remboursement se faisant par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la commande des Prestations, sauf accord contraire des Parties. Ce remboursement se fera sans frais pour le Client.

ARTICLE 10 : RESILIATION, SUSPENSION ET REMBOURSEMENT

A l'exception du droit de rétractation mentionné ci-avant, les Prestations fournies par la Société ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni négociables. Par ailleurs, il ne peut être procédé qu'à la résiliation de la Prestation. La Société ne procédera à aucune suspension ou report de Prestations.

Pour les deux hypothèses de résiliation décrites ci après, en cas de paiement de la Prestation en une seule fois, les sommes dues au titre de la résiliation seront recalculées comme si la Prestation avait été souscrite et réglée sur une base mensuelle.

10.1 Résiliation pour justes motifs

Le Client ne pourra résilier sa Prestation que sur présentation d'un justificatif médical attestant son inaptitude à la pratique sportive (blessure, grossesse, etc) ou en cas de mutation professionnelle sur présentation d'une attestation de l'employeur.

La résiliation, ne prendra effet qu'à compter de la réception dudit certificat ou de l'attestation, sauf date fixée ultérieurement d'un commun accord, et ne donnera lieu à aucun remboursement, le mois en cours restant dû.

Le certificat médical devra être transmis au plus tard le 20 du mois en cours, faute de quoi le mois suivant sera également dû.

Dès réception du certificat médical, il sera impossible d'accéder aux cours, sauf accord avec le Prestataire.

10.2 Résiliation sans justes motifs

Sauf dans les cas de résiliation pour motif légitime tels que définis ci-dessus, toute demande de résiliation d'une Prestation à l'initiative du Client entraîne l'exigibilité des sommes suivantes : le mois en cours ainsi que le mois civil suivant, à titre d'indemnité forfaitaire de résiliation, sous réserve de ce qui suit.

Toute demande de résiliation doit être notifiée au Prestataire au plus tard le 20 du mois en cours. À défaut de respect de ce délai, le Client demeure redevable tant du mois en cours que du mois suivant, ainsi que d'un mois supplémentaire à titre d'indemnité forfaitaire de résiliation.

La résiliation prend effet soit à la date de réception de la notification par le Prestataire, soit à une date ultérieure convenue expressément entre les Parties.

Pour les cartes de cours, dans l'hypothèse où, à la date de résiliation, le Client a consommé un nombre de crédits supérieur à celui correspondant aux sommes effectivement réglées, il sera tenu de régler l'intégralité des cours consommés, majoré de 10% à titre de clause pénale.

En cas de paiement de l'abonnement en une seule fois lors de la souscription, les sommes dues au titre de la résiliation seront calculées comme si l'abonnement avait été souscrit et réglé sur une base mensuelle.

10.3 Remboursement

Une fois une carte ou un abonnement expiré, il sera impossible de revenir en arrière et les cours non utilisés seront définitivement perdus.

Les cours, cartes ou abonnements non utilisés du fait du Client (raisons personnelles ou professionnelles, vacances, etc...) ne sont pas remboursés par la Société ni reportés sur l'année suivante.

ARTICLE 11 : AFFICHAGE DES PRIX

Les prix sont valables tant qu'ils sont visibles sur le Site du Prestataire et directement sur la Plateforme.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, étant précisé que tous les prix sont garantis pour la durée de validité des Prestations commandées (abonnement et cartes de cours).

Par ailleurs, la Société s'engage à appliquer le tarif en vigueur à la date de validation de la Souscription, sous réserve de la disponibilité de la Prestation commandée à cette date.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la Souscription, ce qui entraînerait leur révision automatique et proportionnelle.

ARTICLE 12 : MOYENS DE PAIEMENT

La Société met à la disposition du Client différents moyens de paiement offrant un maximum de sécurité et de garanties :

- Par carte bancaire (Carte Bleue, Carte Visa, Eurocard, Mastercard, American Express) via le site B-Sport, en indiquant directement dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de la carte sans espace entre les chiffres, sa date de validité, ainsi que son code de contrôle.
- Par chèque en euros, compensable dans une banque française, à l'ordre de la société L'Envolée Pole Dance Studio, adressé au 7 Rue du Pré Cornu - 38610 GIERES. La Souscription est alors réservée pendant sept (7) jours. Au-delà de ce délai, sans réception du chèque, la Souscription sera annulée. La Souscription ne sera traitée qu'à réception du chèque et après validation de l'encaissement du montant en question.
- En espèces, directement au siège social de la Société.
- Par prélèvement bancaire, en remplissant le mandat SEPA disponible sur le Site.

La Société accepte pour l'achat de carte de cours, d'abonnement ou de stages donnés par les professeurs du studio (en sont donc exclus les workshops ou autre évènement), le paiement au moyen de chèques vacances ou e-chèques vacances et ce, dans la limite de la moitié (50%) du prix d'achat.

Le Client garantit à la Société qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation de la Souscription.

Pour les paiements par carte bancaire, certaines vérifications pourront être réalisées par la Société.

Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

La Société est l'unique destinataire des données en rapport avec la Souscription du Client. La non transmission des données en rapport avec la Souscription empêche l'analyse et donc la réalisation de l'achat.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la Souscription associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

En cas de rejet d'un paiement (prélèvement, chèque, etc.), le montant dû devra être réglé sous huitaine par tout autre moyen.

Tant que le compte du Client est débiteur, l'accès au cours lui sera refusé. Faute de régularisation dans les délais ou si les incidences de paiement se répétaient le Prestataire se réserve le droit de procéder à une nouvelle tentative de prélèvement des sommes dues et de résilier le Contrat de plein droit aux torts exclusifs du Client. L'intégralité des sommes dues au titre de la totalité du Contrat et ce, jusqu'au terme de la période initiale d'engagement, seront immédiatement exigibles. Tout frais bancaires imputés à la Société sera dû par le Client.

ARTICLE 13 : MODALITES DE PAIEMENT

Par principe les Prestations sont payables mensuellement, selon les modalités suivantes :

- Les cartes de 50 cours, de 100 cours et l'abonnement illimité sont payables en 12 mensualités à compter du mois d'août. En cas de souscription en cours d'année, le prix de l'abonnement sera proratisé au nombre de mois restant et il sera dû autant de mensualités.
- Les cartes de 10 cours, 20 cours et 40 cours sont mensualisés sur la durée de validité de la Prestation ou le cas échéant, en autant de mois restant pour la réalisation des prestations avant le 31 juillet de l'année en cours.
- L'abonnement enfant est payable en 11 mensualités à compter du mois d'août. En cas de souscription en cours d'année, le prix de l'abonnement sera proratisé au nombre de mois restant et il sera dû autant de mensualités.

La Société étant affiliée à la Fédération Française de Danse (FFD), le Client devra régler, lors de la saisie de son abonnement ou carte de cours, le montant de la licence FFD auprès de la Société, laquelle se chargera de réaliser les formalités s'y rattachant. Si un Client est d'ores et déjà licencié au travers d'une autre structure, il devra en fournir le justificatif au Prestataire.

En tout état de cause, le montant total de la Prestation est, sans exception, dû en intégralité à la Société dès le premier paiement. De ce fait, le Client ne peut interrompre ou bloquer les paiements programmés. Tout incident de paiement devra être rapidement traité par le Client, et si nécessaire un autre moyen de paiement doit être rapidement proposé à la Société par email à l'adresse contact@lenvoleepoledancestudio.fr.

Tout incident de paiement non résolu malgré les relances effectuées par la Société entraînera automatiquement l'application de taux d'intérêt au montant légal majoré de 10 points, à partir de la date de l'incident initial de paiement non résolu.

Si le Client n'a pas résolu l'incident de paiement après un délai d'un mois, la Société sera alors en droit de le poursuivre par tous les moyens légaux à sa disposition.

ARTICLE 14 : CARTE PILATES

La Carte Pilates constitue une offre spécifique, distincte et indépendante de toute autre carte et abonnement proposée par le Prestataire. En conséquence, la Carte Pilates ne peut en aucun cas être utilisée pour accéder aux autres cours proposés par le Studio, de même que les cartes de cours ou abonnements donnant accès aux Prestations du studio ne permettent pas l'accès aux cours de Pilates.

La Carte Pilates est strictement personnelle, non cessible et valable uniquement pour les cours de Pilates dispensés par le studio.

La Carte Pilates a une durée de validité de 4 mois correspondant à la durée pendant laquelle ce cours est proposé.

Les cours de Pilates sont limités à 12 places fixes. La souscription de la Carte Pilates vaut réservation ferme et définitive du créneau de cours correspondant et ce, pour toute la durée de validité de la carte.

Toute absence à un cours, pour quelque motif que ce soit, entraînera la perte définitive de celui-ci, sans possibilité de rattrapage, de report ou de remboursement. L'absence à un cours doit être signalé via Bsport.

Les cours ne sont pas assurés pendant les périodes de vacances scolaires.

La souscription à une Carte Pilates seule, sans souscription concomitante à une autre Prestation proposée par le studio, n'entraîne pas l'adhésion à la Fédération Française de Danse (FFD) ni le paiement d'une licence afférente.

Le règlement de la Carte Pilates s'effectue soit en une seule fois au moment de la souscription, soit de manière échelonnée mensuellement sur une période de cinq (5) mois, le premier prélèvement intervenant au mois d'août. Le paiement peut être réalisé en tout ou partie par chèques vacances ou e-chèques vacances, dans la limite de cinquante pour cent (50%) du montant total.

ARTICLE 15 : EXÉCUTION DE LA PRESTATION

La Société se réserve le droit de refuser la Souscription pour motif légitime et notamment, sans que cette liste soit limitative, en cas d'indisponibilité de la Prestation, de demande abusive du Client, de présomption d'impossibilité pour le Client de contracter ou encore d'intention manifeste par le Client de nuire à la Société ou en cas de non-respect du Contrat et plus particulièrement du Règlement Intérieur.

La Société se réserve également le droit de refuser la Souscription dans le cas d'une erreur typographique manifeste conduisant à l'affichage d'un « vil prix », et ceci au moment de la Souscription passée par le Client.

Enfin, la Société se réserve le droit de refuser la Souscription en cas de litige avec le Client, de non-paiement total ou partiel d'une Prestation antérieure, de refus d'autorisation bancaire lors du processus de paiement en ligne.

ARTICLE 16 : FACTURATION

Une facture sera automatiquement adressée au Client lors de sa Souscription. Celle-ci sera envoyée à l'adresse mail indiquée par le Client lors de sa Souscription, sauf indication contraire de sa part.

Le Client pourra également consulter la facture directement sur son Compte sur la Plateforme.

ARTICLE 17 : RECLAMATIONS

Les contestations ou réclamations du Client devront être émises, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date d'exécution de la Prestation en question. A défaut d'une telle notification le Client sera présumé avoir accepté la Prestation sans réserve, avec renonciation expresse et irrévocable du Client à exercer tout recours contre la Société.

ARTICLE 18 : CONTACT DE LA SOCIÉTÉ

Pour toute information ou question, le Client peut contacter la Société :

- Par SMS : +33 (0)6 37 43 35 65
- Par email : contact@lenvoleepoledancestudio.fr
- Par courrier : L'Envolée Pole Dance Studio, 7 rue du Pré Cornu - 38160 GIERES

ARTICLE 19 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - DROIT À L'IMAGE

18.1 Le Site et tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, etc. se trouvant dans le présent Site, ainsi que tous documents fournis au Client par la Société, sont la propriété exclusive de la société L'Envolée Pole Dance Studio et de ses partenaires, ces derniers ne concédant aucune licence, ni aucun autre droit que celui de consulter le Site.

La reproduction ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est seulement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage personnel et privé, toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de la société L'Envolée Pole Dance Studio. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit et exprès de la société L'Envolée Pole Dance Studio.

19.2 La société L'Envolée Pole Dance Studio est susceptible de diffuser l'image du Client par photographie ou vidéo. Lors de la signature du Formulaire d'Inscription il appartiendra au Client d'accepter ou non l'utilisation de son image par la Société.

19.3 Il est rappelé que toutes les chorégraphies et figures, techniques, échauffements et tout autre contenu proposés dans le cadre des Prestations par le Prestataire sont la propriété exclusive de la Société.

Tout Client réalisant une Prestation auprès du Prestataire s'engage à ne rien diffuser hors de l'école et/ou à des fins rentables sans l'autorisation préalable de la Société.

ARTICLE 20 : FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, la Société en informe le Client dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, pandémie, confinement, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la relation contractuelle.

L'ensemble des obligations des Parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité.

ARTICLE 21 : IMPRÉVISION

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de fournitures de Prestation du Prestataire au Client.

Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE 22 : RESPONSABILITÉ

Le Prestataire, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyen ; sa responsabilité ne pourra pas être engagée pour tout dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires. Dans l'éventualité où la Société se trouve dans l'impossibilité d'exécuter la Prestation commandée lors de la Souscription ou réservation d'un cours, elle s'engage à offrir au Client une autre Prestation de qualité égale ou supérieure, et à prendre éventuellement à sa charge toute différence de prix qui en découlerait.

La Société n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir.

La Société tient par ailleurs à préciser au Client, que sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels encourus lors du déroulement des Prestations dans les locaux.

ARTICLE 23 : CRYPTOLOGIE - SÉCURISATION DES PAIEMENTS ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La Plateforme fait l'objet du système sécurisé Optimal Payments qui utilise le protocole de sécurisation SSL (Secure Socket Layer) pour crypter les coordonnées bancaires du Client.

Toutes les réservations passées via la Plateforme peuvent être contrôlées par la société L'Envolée Pole Dance Studio. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à demander, par email, au Client tous les justificatifs nécessaires à l'exécution de la réservation, pièce d'identité, justificatifs de domicile, etc.

ARTICLE 24 - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Toute Souscription signée du Client constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement prévus dans le présent Contrat. Le « Double Clic » associé à la procédure d'authentification et de non-répudiation du Client lors de sa Souscription et à l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente constitue une signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code Civil qui dispose :

« Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

ARTICLE 25 : PREUVE

Les registres informatisés, conservés sur les serveurs de la Société ainsi que sur les serveurs de ses établissements bancaires, seront considérés comme les preuves des communications, des réservations et des paiements intervenus entre les Parties.

ARTICLE 26 : INTEGRALITE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité des obligations des Parties. Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes CGV.

Si l'une des dispositions des Conditions Générales de Vente venait à être déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, ladite disposition serait réputée non écrite sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations ni n'entraîne leur nullité.

La clause déclarée nulle et/ou non valide sera remplacée par une clause qui se rapportera le plus, dans son contenu, à la clause initialement arrêtée en se conformant à l'intention initiale des Parties.

ARTICLE 27 : NON RENONCIATION

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 28 : LOI APPLICABLE - LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française, conformément aux directives européennes, notwithstanding toute règle relative aux conflits de lois. En cas de litige, les Parties privilégieront le règlement à l'amiable.

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, de ses conséquences ou de ses suites, entre la société L'Envolée Pole Dance Studio et un Client considéré comme consommateur, sera porté devant les Tribunaux français, conformément aux dispositions de l'article 46 du Code de Procédure Pénale. Pour toute relation contractuelle entre la société L'Envolée Pole Dance Studio et un Client ayant la qualité de professionnel, l'attribution des juridictions compétentes est confiée au Tribunal de commerce de GRENOBLE.

En tout état de cause, le Client pourra recourir à la médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L.612-1 du Code de consommation), des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode de règlement alternatif des différends en cas de contestation.

ANNEXE - FORMULAIRE DE RÉTRACTION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de la société L'Envolée Pole Dance Studio, située 7 rue du Pré Cornu - 38160 GIERES (Téléphone : +33 (0)6 37 43 35 65 / Email : contact@lenvoleepoledancestudio.fr) :

Je soussigné(e) : -----

Demeurant : -----

vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service suivante : -----

souscrite le : -----

Fait le -----

A -----

Signature du consommateur